

## REUNION DU 14 JUIN 2021

Le quatorze juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, maire du Tronquay.

Présents : Mme Coralie Bellanger, M. Loïc Bihel, Mme Agnès de Saint Denis, M. Alain Dumont, Mme Patricia Gady Duquesne, M. Michel Grivel, M. Michel Jourdan, M. Raymond Lafosse, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Proux. Mme Stella Cogent, Mme Emilie Simonin. Mme Edith Houdan

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2021.

### **OBJET : Futurs acquéreurs du fonds de boulangerie**

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 voix pour  
Délibération affichée du 16 juin au 16 août 2021

Madame la maire rappelle aux conseillers que dans le souci de maintenir une offre de service de proximité, la commune du Tronquay a choisi de vendre le fonds de boulangerie sis à la Tuilerie dont elle est propriétaire.

Les futurs acquéreurs du fonds de boulangerie retenus par le Conseil Municipal sont monsieur et madame Moncé, demeurant 23 Route de Bayeux, Vaubadon, 14490 Balleroy-sur-Drôme.

La vente sera programmée fin juin début juillet en l'état pour un montant de 15 000 € HT et sera accompagnée d'un bail, sous condition suspensive que la commune devienne propriétaire de la propriété de monsieur et madame Fleury.

### **OBJET : Décision modificative n° 1-2021 sur l'imputation budgétaire des travaux de la boulangerie**

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : – Votants : 14 voix pour  
Délibération affichée du juin au août 2021

Madame la maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'un montant de 40 000 €, qui seront effectués en vue de l'acquisition d'un bâtiment via l'EPFN, ont été prévus au chapitre 204 (compte 20422) dans l'attente de recherches complémentaires sur l'imputation budgétaire exacte à retenir.

En accord avec le trésor public, ces travaux devront être comptabilisés au chapitre 27 (compte 27638).

Vu le budget primitif 2021 adopté le 15 avril 2021 et considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise madame la maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés ci-dessous :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES
Investissement	204	20422	-40.000,00
Investissement	27	27638	+ 40.000,00